



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180712-CCPL_2018_81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Publication : 18/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 6 juillet 2018
Date d'affichage : 6 juillet 2018

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Saint-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Gilles MAS, François-Xavier PERRAUD, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Michel MACHEBOEUF donne pouvoir à Daniel GORCE
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE
Pascal ROUGIER a donné pouvoir à Didier CHASSAIN

Absents représentés :

Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude PAPUT

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2018-81 : ZA JULLIAT EST – VALIDATION DU COMPTE RENDU ANNUEL
A LA COLLECTIVITE (CRACL)**

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'aménagement de la zone d'activités de Julliat Est a été concédée par délibération du 15 décembre 2016 et pour une durée de 12 ans, à la société d'équipement d'Auvergne (SEAu).

Conformément à l'article 21 de la convention de concession d'aménagement, le concessionnaire doit fournir à la collectivité un compte-rendu annuel d'activité.

Etat des dépenses et recettes en 2017 :

Dépense	Montant	Recettes	Montant
Frais de bornage	1 300,00	Cession des terrains	0,00
Honoraires Maîtrise d'œuvre	42 240,00	Subventions	0,00
Frais financiers de court terme	147,72	Participation	600 000,00
Rémunération concessionnaire	23 000,00		
Frais de publication marchés	1 574,08		
Somme	68 261,80	Somme	600 000,00

Soit un solde annuel de + 531 738,20 €.

Situation cumulée de l'opération :

L'année 2017 ayant été la première année de concession, la situation annuelle correspond à la situation cumulée de l'opération.

Etat des surfaces cessibles :

La surface cessible sur l'ensemble des deux phases de la ZAC est de 86 087 m² (respectivement 46 837 et 39 250 m² pour les phases 1 et 2). Le tarif des parcelles en bordure de départementales est de 19 €/m² ; 17 €/m² pour le reste du foncier.

Au 31 décembre 2017, 24 217 m² faisaient l'objet d'un compromis sur la phase 1 ; 2 000 m² sur la phase 2. Ces compromis présentent potentiellement 466 206 € HT de cession.

Bilan financier prévisionnel actualisé :

Dépense	Montant (k€)	Recettes	Montant k€
Acquisitions foncières	341	Subventions et/ou participations d'équilibre	560
Etudes d'ingénierie prestataires	31	Participation	1 400
Travaux	2 160	Cessions	1 346
Aléas et imprévus	220		
Frais financiers	50		
Rémunération concessionnaire	280		
Frais divers (commercialisation, impôts...)	124		
Marge d'opération	100		
Somme	3 306	Somme	3 306

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte-rendu annuel 2017 de la concession d'aménagement de la ZAC de Julliat Est à Aigueperse.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 18/07/2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

